



## Résumé de l'évaluation écologique dans la future réserve naturelle de Waterloo

En 2021, l'équipe de biologistes de Corridor appalachien a réalisé une évaluation écologique de la future réserve naturelle de Waterloo. Quatorze communautés végétales diversifiées ont été parcourues et identifiées. La communauté végétale qui domine est une prucheraie qui est traversée par des cours d'eau intermittents. La diversité de la réserve naturelle est marquée par un grand nombre de milieux humides. Des marécages arborescents constitués de forêts mixtes ainsi que des marais dominant dans le paysage. De grands tapis de fougères et de mousses recouvrent le sol des marécages arborescents. Dans les marais, les quenouilles abondent et des dizaines de tortues peintes et de tortues serpentine se côtoient.

Les nombreuses communautés végétales se succèdent entre des érablières, une tourbière arborescente, une aulnaie et des peupleraies, offrant une grande diversité d'habitats pour répondre aux besoins de nombreuses espèces en situation précaire.

« Parmi les espèces en situation précaire, on retrouve notamment :

- Le noyer cendré
- L'adiante et la sanguinaire du Canada
- Les tortues serpentine et peinte
- Les salamandres sombre du Nord et à quatre orteils
- La grenouille des marais
- La couleuvre à collier
- La Grive des bois
- La paruline du Canada

Selon les données disponibles à ce jour et compte tenu de la présence de milieux forestiers riches, de ruisseaux tributaires du lac Waterloo, de milieux humides d'envergure, de nombreuses espèces en situation précaire au Québec ou au Canada et de sa représentativité des écosystèmes naturels des Appalaches, la future réserve naturelle Waterloo peut être considérée comme un lieu qui contribue au maintien de la biodiversité et du patrimoine naturel de la région. **La future réserve naturelle Waterloo détient donc une valeur écologique indéniable et sa protection à perpétuité constitue une priorité à l'échelle locale.**

Pour préserver ses habitats diversifiés et de qualités, plusieurs recommandations ont été émises. En voici un petit aperçu :

- L'aspect naturel de la propriété et la diversité des peuplements devraient être préservés. Des peuplements composés d'essences, de strates d'âges et de densités variés, de débris au sol, ainsi que d'arbres morts ou ayant des cavités devraient être maintenus.

- Le nombre et la largeur des chemins qui traversent la propriété devraient être réduits au maximum. Les chemins devraient éviter les milieux sensibles de même que les occurrences et les habitats des espèces en situation précaire. Avant de créer de nouveaux chemins, considérer la possibilité d'utiliser ceux déjà existants.
- Le sous-bois ne devrait pas être nettoyé, car le bois mort joue un rôle essentiel pour la biodiversité. Les débris ligneux au sol comme les arbres tombés, les souches et les branches fournissent une variété d'habitats importants, d'abris et de sites de reproduction, d'hivernation et d'alimentation pour de nombreuses espèces. La décomposition du bois mort nourrit le sol et permet aux insectes, aux salamandres et aux petits mammifères à la base de la chaîne alimentaire de la forêt de survivre.
- Quelques gros arbres morts (idéalement 10 à 12 par hectare) devraient être conservés afin de soutenir la diversité faunique. Les chicots (arbres morts ou partiellement morts et toujours debout) sont utilisés comme sites de guet et de repos, abris et sites de nidification et d'alimentation notamment par les oiseaux, les rapaces et les chauves-souris. Beaucoup d'espèces nichent dans des cavités, des fissures et des morceaux d'écorce tombante, ou encore s'alimentent dans le bois mort, comme le grand pic.
- La prévention, le contrôle et le suivi des plantes exotiques envahissantes devraient être effectués. L'introduction d'espèces exotiques au sein de milieux naturels ou à proximité de ceux-ci devrait être évitée. Puisque certaines espèces semblent être bien installées sur la propriété, il serait important de s'assurer qu'elles ne nuisent pas aux habitats d'espèces en situation précaire. De plus, il importe de toujours maintenir le couvert forestier, car l'abondance de lumière dans les trouées favorise généralement la progression rapide des espèces envahissantes.
- Éviter d'intervenir en bordure des milieux humides : maintenir une lisière boisée autour des marais et des herbiers aquatiques.
- Éviter de construire un chemin à moins de 30 mètres d'un cours d'eau intermittent et à moins de 60 mètres d'un ruisseau permanent.
- Traverser les cours d'eau aux endroits aménagés et évitez les passages à gué (la sédimentation des eaux associée aux passages à gué peut nuire à l'habitat des salamandres de ruisseaux).
- Éviter d'instaurer de nouvelles traverses de cours d'eau (ponceaux, ponts), car elles dégradent l'environnement aquatique et riverain. Si nécessaire, l'aménagement de nouvelles traverses doit être rigoureusement planifié afin d'en limiter les impacts sur les écosystèmes aquatiques et riverains. Par exemple, une traverse doit être installée dans une section étroite et non marécageuse du cours d'eau, ne doit pas créer d'obstacles infranchissables pour la faune et doit conserver au mieux les conditions naturelles d'écoulement de l'eau.
- Préserver les différentes strates de végétation afin de réduire l'érosion, l'ensoleillement et le réchauffement excessif de l'eau pour les salamandres des ruisseaux.
- Laisser au sol les débris ligneux, car ils servent d'abris aux salamandres de ruisseaux lorsqu'elles font des déplacements en forêt.
- Préserver les milieux humides, peu importe leur taille, car ces milieux sensibles régulent l'écoulement et maintiennent les débits des cours d'eau, au bénéfice des organismes aquatiques.
- Inspecter régulièrement les ponceaux et y faire les modifications nécessaires afin d'éviter toute sédimentation du cours d'eau et de maintenir la libre circulation des eaux et de la petite faune.
- Conserver les bosquets et haies d'arbres ou d'arbustes, lesquels peuvent contribuer au maintien ou au rétablissement de la connectivité, en plus d'offrir des refuges et de bons sites d'alimentation et de nidification pour plusieurs espèces.